

DESTINATAIRES : Médecins, pharmaciens, gestionnaires cliniques et infirmières du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Josée Ferland, Conseillère cadre en soins spécialisés – Volet SHAPPA
Sophie Goneau, Chef adjointe aux affaires professionnelles

DATE : 19-04-2024

OBJET : Retrait d'ordonnances collectives en CHSLD

À la suite des travaux d'harmonisation, il a été convenu avec les médecins de retirer les ordonnances collectives traitant des sujets suivants :

Sujet	Justification du retrait
Irrigation de l'œil en présence d'un corps étranger ou produit chimique	Le produit utilisé n'est plus disponible.
Antibactérien ophtalmique	Complexité afin de déterminer la nature des symptômes oculaire : conjonctivite virale, bactérienne ou allergique.
Antibactérien topique	L'utilisation de ce type de produit en CHSLD n'est plus appuyée par les données probantes. Les infirmières doivent se référer aux outils disponibles en soins de plaies pour le traitement d'une infection mineure de la peau. Des formations sont disponibles pour le développement des compétences des infirmières en soins de plaies. Pour plus d'information sur les outils et formations disponibles, visiter la page intranet Programmation en soins de plaies et stomies Intranet du CISSS de la... (rtss.qc.ca) Les infirmières ressources en soins de plaies du CHSLD, ainsi que les conseillères en soins de plaies et stomothérapeutes du CISSSMO sont disponibles pour répondre à vos questions.
Shampooing Multitar	Doit faire l'objet d'une ordonnance individuelle.
Parodontie	L'utilisation de ce type de produit en CHSLD n'est plus appuyée par les données probantes. Référer au programme québécois de soins buccodentaires et de soins quotidiens de la bouche en CHSLD (PQSBHB).
Timbre transdermique de nitroglycérine – erreur d'utilisation	Les interventions en cas d'erreur d'administration des médicaments sont en fonction du jugement clinique de l'infirmière, en collaboration avec le médecin.

Sujet	Justification du retrait
Antidiarrhéique	L'utilisation de ce type de produit en CHSLD n'est plus appuyée par les données probantes étant donné les contre-indications existantes.
Prélèvement sanguin pour dosage de créatinine	La fréquence est déterminée selon une ordonnance individuelle, selon la condition clinique de l'utilisateur.
Prélèvement d'urine pour analyse et culture	Doit faire l'objet d'une ordonnance individuelle.
Prélèvement de plaie pour analyse	Encadré par le droit de prescrire de l'infirmière.
Glycémie capillaire	La fréquence est déterminée selon le jugement clinique de l'infirmière, ou une ordonnance individuelle, selon la condition clinique de l'utilisateur.
Anticoagulants - Suivi des résultats	Le suivi est déterminé selon une ordonnance individuelle, selon la condition clinique de l'utilisateur.
Prise de tension artérielle	Le suivi est déterminé selon le jugement clinique de l'infirmière, ou une ordonnance individuelle, selon la condition clinique de l'utilisateur.
Pédiculicides	Encadré par le droit de prescrire de l'infirmière.

ANNULATION :

À compter du 23 avril 2024, date du retrait des ordonnances collectives, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. L'annulation inclut les outils nommés dans le tableau suivant, et tout autre outil (OC, protocole ou ordonnance permanente) traitant sur ce sujet.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	- Ordonnance collective (2012, juin) - Administrer un antibiotique topique – CH - Ordonnance collective (2012, juin) - Administrer un antibactérien ophtalmique – CH - Liste de produits ou médicaments de dépannage – shampoing Multitar - Ordonnance permanente 1.00 (n.d) - Analyse de laboratoire pour certains cas spéciaux - Ordonnance permanente A.1.05 (n.d) - Faire l'irrigation de l'œil - Ordonnance permanente 7.00 (n.d) - Protocole pour anticoagulants - Ordonnance permanente 8.00 (n.d) - Traitement parodontal - Ordonnance permanente 12.00 (n.d) - Prise de tension artérielle - Ordonnance permanente 13.00 (n.d) - Test de glucométrie

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
Haut-Saint-Laurent	• Ordonnance permanente (2005, août) - Administrer un antibactérien ophtalmique (sulamyd sodique) • Ordonnance collective (2005, août) - Appliquer un antibactérien topique (baciguent, polysporin) • Ordonnance permanente (2001, avril) - Erreurs lors de l'utilisation de timbre transdermique de nitroglycérine. • Ordonnance collective A 1.18 (2004, décembre) - Administrer une médication per os : Imodium – Loperamide. • Ordonnance collective OC-DSIQRA-025 (2011, septembre) - Initier une ponction veineuse pour créatinine dans le cadre de la préparation en prévision d'une éclosion d'influenza • Ordonnance collective (2005, septembre) - Effectuer une culture d'urine pour le dépistage d'une infection urinaire
Vaudreuil-Soulanges	• Ordonnance collective OC-21 (2015, février) – Évaluer la fonction rénale • Ordonnance collective OC-65 (2014, septembre) - Effectuer une culture de plaie par écouvillonnage • Ordonnance collective OC-73 (2014, septembre) - Traiter une infection bactérienne mineure de la peau • Ordonnance collective OC-78 (2014, décembre) – Traiter des lésions buccales • Ordonnance collective OC-08 (2007 Rév 2013, mars) - Initier le traitement de la pédiculose • Ordonnance collective OC-47 Ajuster la posologie de la warfarine en fonction du ratio normalisé international (RNI) - Protocole INESSS #628003
Suroît	• Ordonnance collective OC 1200-130-011(2014, octobre) - Prélèvement sanguin pour analyse de créatinine en soins de longue durée • Ordonnance collective OC-1200-13-014 (2014, octobre) - Analyse de laboratoire en présence d'une plaie en soins de longue durée

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

JF SG